



CONSEIL DE GESTION IGESA : UN 60^{EME} ANNIVERSAIRE SANS TOUTES LES BOUGIES ALLUMÉES

UN CONSEIL DE GESTION PLACE SOUS LE SIGNE DE NOUVELLES AMBITIONS STRATEGIQUES, MAIS QUI SOULEVENT UNE QUESTION ESSENTIELLE : SERONT-ELLES REELLEMENT AU BENEFICE DE L'ENSEMBLE DES RESSORTISSANTS ? LA **CFDT**, REPRESENTANTE DES RESSORTISSANTS CIVILS, S'INTERROGE...

Le conseil de gestion de l'IGESA s'est tenu à Paris le 1^{er} juillet 2026.

À la suite des différentes prises de parole en début de séance, dont la déclaration liminaire de la **CFDT** en fin de document, plusieurs réponses ont été apportées.

Le président a confirmé la mission sociale de l'institution, tout en soulignant la nécessité de faire évoluer la branche tourisme. Les attentes des « clients » sont réelles, d'autant qu'une partie d'entre eux se tourne vers des offres extérieures, dans un contexte de concurrence accrue.

Les recommandations formulées par un cabinet indépendant doivent permettre d'apporter un éclairage sur les évolutions à conduire. Le Secrétaire Général pour l'Administration a également reconnu que les points de vue exprimés dans nos déclarations liminaires constituaient, eux aussi, un éclairage utile.

La mission de l'IGESA demeure donc confirmée, même si son modèle reste aujourd'hui sous tension.

À la suite de l'étude conduite par le cabinet indépendant Oliver Wyman, (cf. DL), l'IGESA prévoit de mettre en œuvre une nouvelle stratégie immobilière afin de mieux attirer les ressortissants.

La **CFDT** Défense comprend la logique de cette stratégie, qui peut conduire à rénover certains bâtiments ou à en céder d'autres pour permettre de nouveaux investissements.

Toutefois, le devenir des salariés demeure une préoccupation majeure pour la **CFDT** Défense, tout comme le maintien d'une capacité d'accueil hôtelière suffisante en Île-de-France.

La présentation de l'étude a apporté plusieurs informations en séance :

- Un modèle social réaffirmé ;
- La poursuite du financement ministériel en faveur des bas revenus ;
- Une montée en gamme de l'hôtellerie ;
- Un vivier de clientèle dépassant le million de personnes, nécessitant de faire évoluer le référentiel « client » ;
- Le développement de la réservation en ligne ;
- Le développement de l'accueil des groupes et séminaires ;
- Une rotation des actifs immobiliers afin de mieux répondre aux attentes du plus grand nombre.

La **CFDT** conseille aux ressortissants de créer un compte IGESA afin de recevoir les offres promotionnelles. De nombreux ressortissants retraités peuvent encore être rattachés à une association qui reçoit ces offres, mais beaucoup n'ont plus aucun lien avec leur ancien employeur.

Concernant la stratégie hôtelière en Île-de-France, La **CFDT** est déçue de la ré-

ACTION SOCIALE DES ARMÉES



DÉFENSE

CONSEIL DE GESTION IGESA : UN 60EME ANNIVERSAIRE SANS TOUTES LES BOUGIES ALLUMÉES

ponse apportée. Ce sujet sera porté dans d'autres instances afin de savoir si les conditions d'hébergement des missionnaires à Paris restent adaptées aux besoins. En effet, la vente des établissements Raspail et Diderot réduit une offre d'hébergement parisienne déjà sous tension.

De nombreux autres sujets ont également été abordés au cours de cette séance concernant l'IGESA et l'accueil des ressortissants.

La **CFDT** a rappelé que ces informations, notamment celles relatives au développement des groupes et séminaires, devaient être présentées dans les comités sociaux.

La Marine deviendra le nouveau propriétaire de l'hôtel Mirabeau à Toulon au 1^{er} janvier 2027, afin de maintenir une capacité d'accueil locale pour les ressortissants.

L'IGESA fait par ailleurs appel à l'école de formation Ferrandi pour accompagner les salariés intervenant dans la branche hôtellerie. Cette école a envoyé un client « mystère » dans un établissement de l'IGESA. À la demande de la **CFDT**, le directeur général a accepté de transmettre le rapport aux membres du conseil dès qu'il sera réalisé.

De nombreux votes ont été effectués lors de ce conseil. Les votes concernant la nomination du commissaire aux comptes, la signature de conventions de prêt de matériel mis gratuitement à disposition de l'IGESA pour les besoins de la mission ATHOS (dispositif de réhabilitation militaro-sociale), ainsi que l'acceptation de dons, ont été approuvés à l'unanimité.

La **CFDT** s'est abstenue sur tous les votes relatifs aux augmentations tarifaires pour 2027, à l'approbation des comptes 2025 ainsi qu'à l'étude de la cession de l'hôtel Diderot à Paris.

ACTION SOCIALE DES ARMÉES

Ce conseil de gestion devait être un moment de célébration pour le soixantième anniversaire de l'IGESA. Pourtant, la présentation de la nouvelle stratégie de la branche tourisme suscite de nombreuses interrogations.

La **CFDT** reconnaît les intentions affichées, mais elle restera attentive à ce que ces évolutions profitent réellement à l'ensemble des ressortissants, en particulier aux agents disposant des plus petits revenus. L'avenir des salariés constitue également une préoccupation centrale : sans eux, les ambitions affichées ne pourront pas se concrétiser.

Paris, le 2 juillet 2026



DÉCLARATION LIMINAIRE

CONSEIL DE GESTION DE L'IGESA DU 1^{ER} JUILLET 2026...

Monsieur le Président du conseil de gestion, Monsieur le Secrétaire Général pour l'Administration, Monsieur le Directeur Général, Mesdames, Messieurs,

Ce conseil de gestion est un peu particulier, car il se déroule la veille de l'anniversaire de la création de cette belle institution. Créée par une loi (66-458) le 2 juillet 1966 notre institution fête son 60^{ème} anniversaire. Bien que cette mandature touche prochainement à sa fin, cet évènement nous donne l'occasion de revenir sur quelques points marquants.

Cette mandature a vu 2 présidents qui ont délivré de très bons conseils sur le secteur du tourisme et permis une montée en gamme afin de faire évoluer l'attractivité de l'institution. La **CFDT** vous remercie pour vos apports dans un secteur que vous maîtrisez parfaitement. Mais pour la **CFDT**, l'IGESA se doit de rester au service du plus grand nombre et surtout pour ceux qui en ont le plus besoin. Trop d'établissements en classe « premium » risque de compromettre l'accessibilité à un maximum de ressortissants. La diversité de l'offre doit être maintenue pour convenir au plus grand nombre.

Il ne faut pas oublier que l'IGESA est la vitrine de l'action sociale du ministère des armées, et un ressortissant déçu par l'offre restera un ressortissant méfiant des aides proposées par l'action sociale de notre ministère et ce quelle que soit la communication mise en place.

L'IGESA est aussi une entreprise et, comme toute entreprise, elle ne fonctionne pas sans ses salariés. La **CFDT** le dit continuellement : vos salariés sont une richesse ; lorsqu'ils se sentent compris, respectés et correctement rémunérés. Disons-le simplement : lorsqu'ils se sentent bien dans leur entreprise.

La **CFDT** Défense rappelle que l'action sociale, l'IGESA et ses salariés ont toujours tenu une grande place dans nos engagements et nos axes de travail. Les travailleurs et les travailleuses de l'IGESA doivent avoir conscience de la nécessité et de l'utilité de leurs actions. Leur travail et leur engagement ont du sens, et nous devons le leur faire savoir.

Pour autant, malgré une volonté de construire un dialogue depuis votre arrivée, Monsieur le Directeur Général, trop de chantiers restent au point mort. Comment

pérenniser un savoir-faire et une continuité de service au profit des ressortissants, qui sont en attente de l'excellence vantée à chaque conseil de gestion ?
L'inquiétude perdure auprès des représentants des salariés et gagne désormais aussi le membre de ce conseil que je suis.

L'IGESA ne peut fonctionner sans un minimum de salariés, alors même qu'elle évolue dans des secteurs fortement concurrentiels où les offres d'emploi sont nombreuses. De plus, la dernière étude annuelle de Malakoff Humanis alerte sur le secteur du salariat privé, avec une hausse et un allongement de l'absentéisme en 2025, y compris chez les cadres. Associés à la concurrence, ces éléments peuvent placer l'IGESA face à des équipes en sous-effectif qui ne pourront pas satisfaire les prestations et services au profit des ressortissants.

La **CFDT** vous remercie Monsieur le Directeur Général pour votre réponse émise à la suite de la demande intersyndicale au sujet du siège « cadre » des salariés. Nous sommes attachés à la représentativité et nous espérons que ce siège sera honoré au prochain conseil de gestion.

La **CFDT** regrette que les réunions soient de plus en plus courtes alors car les sujets sont nombreux et méritent d'être débattus en séance. Pour le bien de l'information des membres, la **CFDT** souhaite que les éléments communiqués au dossier soient présentés en séance pour mieux les véhiculer ensuite. Cette action renforcerait l'image de notre opérateur social du ministère des armées.

Le rapport de la société Oliver Wyman préconise la cession de certains sites. La **CFDT** comprend la stratégie immobilière mais souhaite connaître l'impact financier pour soutenir le PSE. Cette ligne budgétaire est-elle renforcée pour accompagner les personnels ? L'accueil hôtelier en région parisienne se doit d'être conservée à la même hauteur, voir amplifié. La **CFDT** aimerait connaître la stratégie d'accueil hôtelière en région parisienne avec la disparition de Diderot ?

Pour la **CFDT** le ministère se doit de jouer son rôle d'accompagnement et propose que Diderot et Raspail soient dédiés à une autre fonction, par exemple l'accueil de célibataires géographiques ou pour une primo affectation. Le logement en Ile de France est très tendu. Aider les nouveaux ressortissants est aussi un vecteur d'attractivité.

Les informations sur le COP dans les documents transmis pour ce conseil de gestion apporte beaucoup d'informations. Différents taux d'occupation, indicateurs, transfert de mission, etc. sont des éléments qui ne doivent pas rester qu'au sein de ce conseil. Les membre du CCAS doivent les connaître. Faire connaître un maximum d'information, voir mettre en place une petite participation du CCAS, ne pourra qu'amplifier l'implication de ces membres à faire connaître l'IGESA. Ils auront des éléments factuels pour convaincre les ressortissants que leur opérateur social est partie intégrante de notre action sociale.



DÉCLARATION LIMINAIRE

Revenons à cette grande dame qui fête son 60^{ème} anniversaire et qui ne demande pas sa retraite. La **CFDT** Défense lui souhaite une longue vie, au profit de tous les ressortissants civils et militaires, actifs comme retraités. L'IGESA est ancrée dans le ministère des armées, elle se doit de rester au service de l'action sociale pour le bien de tous les ressortissants, et principalement pour celles et ceux qui en ont le plus besoin. La **CFDT** Défense vous souhaite un joyeux anniversaire Madame IGESA.

Monsieur le Président du conseil de gestion, Monsieur le Secrétaire Général pour l'Administration, Monsieur le Directeur Général, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Paris, le 1^{er} juillet 2026 ●